

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020**

L'An deux mille Vingt

Le Vingt-Neuf Janvier , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mme ROBIN Annie, Première Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Janvier 2020

**PRESENTS** : ROBIN A., GROLLEAU D. , SEGUI H., MASSIOT J., ARCHAMBAUD M., BOBINEAU P.,  
FAUCHER M., BOURNEL P.

**ABSENTS** : FROMENT R. , MAROUSSIE G. (excusés), CHARLÉ L.

Pouvoir de Mr FROMENT René à Madame ROBIN Annie

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

**OBJET :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 29 Novembre 2019
- Effacement de Réseaux, Tranche 3 Rue de la voie
- Convention de servitude avec le Sydev , au 40 Rue de la Voie
- Contribution annuelle au Sydev pour la maintenance de l'Eclairage Public
- Paiement de la participation due à la Communauté de Communes au Sud Vendée Littoral, pour l'aménagement de l'aire de Loisirs
- Ligne de trésorerie
- Adhésions 2020 :
  - o CAUE
  - o Association des Maires ruraux de France
  - o Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
  - o Association Aligatore
- Convention de partenariat 2020, Actif Emploi
- Proposition de prestation du Laboratoire de l'environnement et de l'Alimentation de la Vendée
- Demande de subvention séjour scolaire de l'Ecole Publique de Chaillé les Marais
- Paiement cotisations annuelles des assurances à l'Agence AREAS
- Réfection Parapet du Pont du Temple
- Paiement facture des plants ( programme de plantation 2019) aux Pépinières de l'Atlantique
- Contribution 2020 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée
- Convention de gestion avec la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral concernant le transfert de la Zone Artisanale
- Remplacement du Personnel Communal et proposition de la prime pour le personnel non titulaire
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

LE Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions d'Effacement de réseaux concernant les Travaux de la Rue de la Voie :
  - o Tranche 3 : Affaire n° E.ER.267.18.003 , réseaux : 69 109.00 €

- Tranche 3 : Affaire n° L.ER.267.19.002, candélabres : 13 152.00 €
- Tranche 4 : Affaire n° L.EC.267.18.001, Eclairage : 26 801.00 €
  
- Accepte le paiement de la contribution annuelle des travaux de maintenance de l'Eclairage Public pour 2020 d'un montant de 2 927.16 €
- Autorise le paiement à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral de la somme de 72 708.26 €, pour la participation aux travaux d'aménagement du City Stade.
- Autorise Monsieur Le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel, en attente du versement des subventions
- Accepte le paiement des cotisations et adhésions 2020 :
  - ❖ Contribution SDIS : 12 990.02 €
  - ❖ Cotisations :
    - Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée : 261.52 €
    - Association des Maires de Vendée : 148.60 €
  - ❖ Adhésions :
    - CAUE : 40.00 €
    - Association des Maires Ruraux de France : 75.00 €
    - Adhésion Association Aligatore : 20.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion et de partenariat avec l'association Actif Emploi
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les devis du laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée se décomposant ainsi :
  - Analyse bactériologique et recherche de légionella, lieux de prélèvement :
    - Garderie périscolaire
    - Ecole Publique
 montant du devis : 264.11 € TTC
  - Contrôle de produits alimentaires à la cantine, trois passages par an : 364.85 € TTC
  
- Refuse de verser une subvention à l'Ecole Publique de Chaillé-les-Marais ( voyage scolaire) pour un élève résident sur la commune de Ste Radegonde-des-Noyers
- Accepte de payer à la Société d'Assurance AREAS les cotisations suivantes :
  - Contrat Bris de machines, montant à régler : 425.00 €
  - Contrat Responsabilité Civile : 1 362.00 €
  - Contrat Incendie des communes : 5 866.00 €
  - Contrat protection juridique : 691.00 €
  - Avenant de 85 € TTC pour l'extension de la Mairie
- Est informé de la prise en charge des frais de réfection du parapet du Pont de Temple (Rue de la Voie) d'un montant de 1 344.00 € par la Société d'Assurance AREAS
- Est informé par Mr BOURNEL Paul des plantations effectués en 2019 sur le territoire communal
- Auroise Monsieur Le Maire à mandater avant le vote du Budget Primitif 2020 les dépenses suivantes :

opération	chapitre	compte	Libellé du compte	montant
201	20	204172	Bâtiment et installations	109 062.00
202	21	2121	Plantations	2 424.20

- Accepte de verser la contribution due au SDIS de la Vendée, d'un montant de 12 990.02 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de Gestion des Zones d'activités économiques avec la Communauté du Sud Vendée Littoral
- Autorise Monsieur le Maire à employer des personnes pour remplacer le personnel communal à l'Ecole Publique
- Vote le versement de primes exceptionnelles pour le service effectué en 2019 pour les agents en CDD
- Questions diverses

Levée de séance à 21 H 45